Le Numéro : 20 centimes

Edition du "REVEIL DU NORD" 185 bis, rue de Paris, LILLE
La plus forte vente de la région

L'Egalité

DIMANCHE 15 NOVEMBRE 19[illegible]

BUREAUX : ROUBAIX Tél. 0-61 20, Grande-Place, 20 — TOURCOING Tél. 0-46 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

Le Fascisme, danger national

Le Fascisme profite de l'émotion soulevée dans les classes aisées par les projets financiers du Parlement pour reprendre sa campagne contre la République.

L'or que les égoïstes refusent à la Nation pour la tirer du péril, ils l'offrent, les yeux fermés, à tous les parieurs qui leur font le « salut à la romaine ». L' « **Action Française** » fait du battage autour de sa souscription. Le « **Nouveau Siècle** » se fonde avec l'argent de Mathon et quelques autres pour fonder le fascisme industriel. Le « **Télégramme du Nord** » — même origine — après avoir tendu son chapeau mussolinien pour sa mystérieuse caisse de dépense, dit que l'on aperçoit venir « des forces neuves, forces de reconstruction en même temps que **forces de mépris...** »

Ah ! la République, sous tant de « forces » et tant de « mépris », n'a plus qu'à faire bonne garde.

Après Maurras qui a cherché un procès à scandale par des appels à la violence, après Daudet qui veut prolonger en polémique de prétoire un cruel drame de famille, l' « **Action Française** » veut créer un nouvelle agitation à Lille — son terrain favori — en soulevant au Palais de Justice une effervescence royaliste autour du procès qu'un des siens intente à mon ami Salengro, à mes collaborateurs du « **Réveil** » et à moi-même.

J'ai trop de respect pour la magistrature républicaine pour esquisser même un commencement de défense qui a sa place devant les juges et qui se produira, n'en doutez pas, Messieurs du Roy !

Mais qu'il me soit permis de montrer quel « faisceau » d'événements se trouve lié, en ce moment, pour bousculer la paix publique, pour précéder le coup de force suprême où Philippe-le-Fou espère ramasser la couronne, dans le sang du peuple !

Agitation dans les prétoires, polémiques de presse, création de journaux, souscriptions, arsenaux clandestins, lignes et comités de combat, tout cela rappelle les mois qui précédèrent le Fort Chabrol de funeste mémoire et les ridicules exploits d'un Déroulède ou d'un marquis de Morès !

Et cela, je le répète, à l'heure où la France aurait besoin de calme et d'union pour rétablir ses finances, pour étayer la paix extérieure toujours ébranlée, pour restaurer sa prospérité intérieure, cause nécessaire des réformes sociales.

C'est tout le contraire que veut le Fascisme. M. Léon Daudet le disait, à Lille, lors de son banquet : « Nous attendrons le moment d'allumer la torche de la guerre civile » !

Je demande aux républicains, des plus avancés aux plus modérés, s'ils envisagent que c'est là le bon moyen de ramener la confiance et la tranquillité nationale, si c'est au milieu de cette bousculade que le Franc retrouvera son équilibre indispensable, et si l'instant n'est pas venu d'en finir résolument avec les perturbateurs de la paix républicaine.

L'amélioration du sort de tous ceux qui travaillent est impossible dans le chambardement associé des fascistes et des bolcheviks. La sécurité du lendemain que réclament les Français laborieux et sérieux, est menacée par cette politique du branle-bas que subventionnent les « gros », dont la fortune placée à l'étranger est à l'abri des coups.

La République doit avoir raison du Fascisme. Quel gouvernement démocratique aura enfin assez de poigne pour lui mettre la main au collet ?

Eug. GUILLAUME.

L'ATROCE DRAME CHEZ LES RICHES

"J'ai tiré par ordre de Mme Gillet", dit le jardinier

Nous avons relaté les circonstances tragiques dans lesquelles M. Louis Seux, jeune Lyonnais, a été assommé et blessé d'un coup de carabine, alors qu'il avait pénétré, dans la nuit, dans les appartements de Mlle Denise Gillet, fille d'un riche industriel.

M. Jourdain, juge d'instruction, qui a inculpé le blessé de violation de domicile et de violences volontaires et qui a également inculpé de violences et blessures volontaires le jardinier Eugène Gobert, qui tira le coup de carabine, poursuit son enquête avec les précautions qu'exigent la notoriété et la qualité des personnes en cause.

Le magistrat n'a entendu jusqu'ici que la victime, M. Louis Seux, et les domestiques de la villa Gillet, notamment le jardinier Gobert et son fils Eugène. Ceux-ci persistent à dire qu'aucun guet-apens n'a été tendu à M. Louis Seux. Ils prétendent avoir été éveillés en sursaut par le bruit que fit l'intrus en pénétrant dans l'escalier qui dessert le premier étage de la villa. Le fils Gobert précise toutefois que c'est sur ordre de Mme Charles Gillet, sa patronne, qu'il a tiré sur M. Louis Seux.

Les héros du drame restent invisibles

Ce qui rend l'affaire particulièrement délicate, c'est que les héros en sont pour ainsi dire invisibles.

Le grand parc du château paraît abandonné. On y flâne à son aise. On y examine le carreau, qui, selon ses dires, cassa M. Seux et qu'il débarrassa des tessons pour ne point se blesser au passage. Les rôles secondaires du drame, jardinier, valet de chambre, institutrice, passent furtifs. S'ils consentent à vous accorder un entretien, c'est pour confirmer brièvement ce que l'on sait du drame, suivant la version qu'en a donnée le blessé.

Quant à Mme Gillet, elle s'est retirée dans ses appartements, et sa fille, souffrante et profondément émue, se dérobe aux regards. Le juge d'instruction lui-même, M. Jourdain, ne l'a point encore entendue.

Le secret du fusillé

A côté d'une salle du premier étage, on lui a donné une chambrette particulière où le jour d'hiver descend péniblement. Sa tête est une boule de pansements, d'où émerge un nez tuméfié, balafré. Ses yeux gonflés ne voient point. Les bras allongés sur le drap, il demeure immobile et silencieux. En vain veut-on tenter de tirer de lui quelques explications sur le mobile qui l'a poussé à son étrange aventure. Un à un il laisse péniblement tomber les mots qui confirment ce qu'il a déjà dit au juge, et explique qu'il voulait absolument voir la jeune fille pour l'entretenir de la démarche qu'il avait faite en vain auprès de son père. Mais si on souligne ce que les circonstances d'un semblable entretien présentent de romanesque insolite, il ne répond plus. De la main, il paraît repousser les importuns. Moralement et physiquement, la curiosité le fait souffrir.

Pourtant, le fin mot de l'affaire, lui seul le connaît ! Tant qu'il n'aura pas expliqué sa conduite, toute supposition sera du domaine de la fantaisie. Et Dieu sait si depuis trois jours les hypothèses vont leur train. Quelles qu'elles soient elles supposent la complicité de plusieurs personnes ; on ne saurait les admettre sans aussitôt taxer de faux témoignage les tiers honorables qui ont déposé devant le juge.

"Mais quel acharnement sur un homme sans défense"

Il faut, d'autre part, remarquer que ces suppositions trouvent surtout créance auprès des personnes peu enclines à sympathiser, politiquement parlant, avec la famille Gillet, qui est d'opinion plutôt réactionnaire.

« Je n'y comprends rien, ou je comprends mal, nous disait quelqu'un qui l'approche de très près. M. Louis Seux était un garçon robuste, allant, amateur d'équitation et de tennis, mais nullement imaginatif et romanesque, un peu réfléchi. Un acte semblable de sa part me laisse perplexe. Je m'efforce de savoir, mais lui seul sait. Tant qu'il ne parlera pas, on demeurera dans le doute.

» Je sais qu'il avait connu Mlle Gillet, mais jamais il ne m'a entretenu des relations qu'il pouvait avoir continuées. Je connaissais, toutefois, sa démarche auprès de l'industriel, son désappointement, mais ce n'est pas suffisant pour expliquer un acte que rien chez lui ne faisait prévoir et qui ne pouvait aboutir qu'à un scandale. Or, il n'est pas homme à employer un pareil procédé pour obtenir la main de celle qu'il aime.

» Un fait cependant, m'intrigue, l'acharnement qu'on a mis à frapper. Il n'était pas armé, il s'est très peu défendu ; peut-on concevoir aussi semblabe affolement de trois hommes ? Était-il vêtu de telle sorte qu'il eût l'air d'un cambrioleur ? Je réprouve sa conduite, mais je reste rêveur devant l'acharnement qu'on a déployé envers lui.

» Quant à Mme Gillet, il ne m'apparaît pas extraordinaire qu'elle n'ait pas reconnu mon ami ; elle ne l'avait vu que deux fois et elle a tellement des relations qu'en un moment pareil elle pouvait fort bien ne plus se souvenir de lui.

» Mais quel acharnement sur un homme sans défense !... »

Et c'est ainsi que parlent les gens les plus autorisés : réticences, lacunes, hypothèses.

Il convient de s'en tenir à la version du blessé jusqu'à ce que la justice ait démêlé si M. Seux était un larron d'honneur ou s'il a agi dans un moment de passion, qui a fait perdre à ce jeune homme, déçu au plus profond de son cœur, tout contrôle de ses actes et toute sagesse.

Si le père avait été là...

M. Charles Gillet est rentré précipitamment ce soir d'Allemagne. Ses frères Edmond et Jules l'attendaient à la gare. M. Charles Gillet s'est montré très affecté des événements qui se sont déroulés en son absence. On dit :

— S'il avait été là les choses auraient changé d'allure.

On peut le croire.

Il aurait su protéger sa fille, comme un père doit la faire, sans commettre un meurtre atroce.

Roméo serait parti par où il était venu, un peu plus vite sans doute, mais sans esclandre.

Une Lilloise s'est ouvert la gorge avec un rasoir

Malade, elle souffrait d'occasionner des frais à son mari

M. Fourmentreaux Gustave, 52 ans, électricien à l'usine de M. Le Blan, filateur, rue de Trévise à Lille, habite avec sa femme, Hermance Thebaut, âgée de 50 ans, un coquet petit appartement 11, rue de Mulhouse. Le mari gagne largement sa vie, la femme était une bonne ménagère, économe et soigneuse, mariés depuis 16 ans, ils seraient au comble du bonheur, si Mme Fourmentraux ne souffrait d'une douloureuse maladie d'estomac et d'une entérite qui l'obligeait à des soins coûteux.

Hier samedi, M. Fourmentraux partait à son travail à 6 heures du matin après avoir mis la machine électrique en mouvement, il revint chez lui afin d'allumer la cuisinière, sa femme ayant passé une mauvaise nuit, mais elle lui dit que ce n'était pas la peine, car elle allait la nettoyer. Son mari retourna donc à l'usine pour en ressortir à 13 h. 10. Après être entré, M. Fourmentraux s'étonna de ne pas voir sa femme l'attendre sur la porte de la cuisine comme elle en avait l'habitude. S'approchant de la porte, il constata qu'elle était couverte d'éclaboussures de sang. Il entra et resta figé sur place !

Un horrible spectacle

Sa femme était étendue sur une chaise longue auprès de la cuisinière ; elle était immobile, la tête renversée montrant une plaie béante à la gorge dans laquelle une serviette rouge de sang était enfoncée ! A droite, sur la table de cuisine l'étui à rasoir était ouvert et sous la table gisait un rasoir taché de sang ! La mort devait remonter déjà à quelques heures ! Epouvanté, l'électricien se précipita chez son voisin, M. Hainaut, camarade d'usine et prévint immédiatement son patron pour qu'il téléphone au docteur. Ce dernier arriva bientôt et ne put que constater le décès.

M. Fourmentraux s'en fut conter à M. Paoli commissaire du 7e arrondissement, la triste nouvelle. Peu après, M. Dufayet, juge d'instruction arrivait sur les lieux et ordonnait le transport du cadavre à l'amphithéâtre de la Faculté de médecine aux fins d'autopsie. Dans la soirée, vers 18 heures, les praticiens qui avaient fait l'autopsie concluaient au suicide.

Elle avait annoncé aux voisins son intention

Nous avons pu voir M. Fourmentraux, il nous a montré la cuisine où sa femme s'est suicidée et, en pleurant, nous a fait ce récit : « Quel épouvantable malheur ! Nous étions si heureux. La pauvre femme, avant de mettre son projet à exécution, a lavé mes bleus et les a réparés ! Elle a même préparé son drap pour l'ensevelir ! Les voisins m'ont dit seulement ce soir qu'elle leur avait annoncé son prochain suicide, car elle était très malheureuse de m'occasionner des dépenses à cause de sa maladie. Pensez, monsieur, si l'on m'avait dit cela plus tôt, ce malheur ne serait pas arrivé. Sa mère s'est jetée dans un puits il y a trois semaines à Tourcoing. La cuisine est d'une propreté irréprochable, tout est en ordre, à peine y a-t-il par terre quelques gouttes de sang. Seule la porte en est éclaboussée. Le pauvre mari sanglote...

Daudet a été condamné à cinq mois de prison

Il devra payer 25.000 francs au chauffeur Bajot

Le procès Daudet-Bajot a eu son dénouement à la Cour d'Assises de la Seine, hier dans la soirée.

Après les plaidoiries de Me Xavier Vallat, défenseur de M. Delest, gérant de l' « Action Française » et Me Marie de Roux, défenseur de M. Daudet qui tous deux plaidèrent la thèse de l'assassinat du jeune Philippe, la Cour s'est retirée pour délibérer et a rendu un jugement aux termes duquel, **MM. Daudet et Delest sont reconnus coupables avec circonstances atténuantes**

Le verdict condamne M. Delest à 2 mois de prison et 500 francs d'amende et M. Daudet à 5 mois de prison et 1.500 francs d'amende. Il n'y a pas de sursis.

Tous deux devront conjointement et solidairement verser 25.000 francs de dommages-intérêts à M. Bajot.

Les trafiquants d'or de St-Pol jugés en appel

Quinze condamnations, dix acquittements

Nous avons relaté longuement, voici quinze jours, les débats de l'audience de cette formidable affaire où une vingtaine de personnages étaient inculpés de trafic d'or dans la région frontière franco-belge. On sait que des millions et des millions avaient été drainés par des gens sans scrupules.

La Cour d'Appel qui, voici quinze jours, siégea douze heures durant pour ce procès, a rendu hier samedi son arrêt.

A l'exception de quelques preneurs dont la culpabilité n'a pas été prouvée et qui ont été acquittés, certains ont vu confirmer la décision des premiers juges, pour les autres enfin, la première peine prononcée contre eux par le Tribunal de Saint-Pol a été abaissée.

D'ailleurs, voici les sanctions : Joseph Delanotte et Benoit Becquart, sont condamnés, comme à Saint-Pol, chacun à 2 ans de prison et 5.000 fr. d'amende ; Jules Mastin, par défaut, 3 mois et 1.000 fr. ; Paul Spaz, par défaut, 6 mois et 500 fr. ; Arthur Pauquembergue et Henri Barbier, 3 mois et 1.000 fr., au lieu de 6 mois et 5.000 fr. ; Emile Duvez, 2 mois et 1.000 fr. au lieu de 4 mois et 5.000 fr. ; Augustine Blondel, femme Buld, 2 mois avec sursis au lieu de 3 mois et 4000 fr. ; Jules Gervois, 2 mois et 1.000 fr. au lieu de 3 mois et 5000 fr. ; Edouard Watel, 3 mois avec sursis et 1.000 fr. au lieu de 4 mois et 5.000 fr. ; Elie Lescuyer, 6 mois et 5.000 fr. ; Georges Saint-Pol, 500 fr. ; Donat Dablemont, 500 fr. ; Caroline Carpentier, femme Lemaire, 100 fr. ; Marcel Lejosne, jours avec sursis ; Joseph Romon, par défaut, 6 mois et 5.000 fr. Augustin Despretz ; Aline Briay, femme Bellier ; Philomène Courquin, femme Furn ; la femme Demessine ; Tobie Lejosne ; Julien Schonheere, femme Leschove ; Gaston Leschove ; Auguste Langlert ; Maurice Tobot et Didier Jonville, sont acquittés.

Asphyxiés par l'oxyde carbonique à Boulogne-sur-Mer

Un patissier de Boulogne-sur-Mer, M. Gallo, 22 bis rue Nationale, logeait au premier étage de sa maison, ses deux apprentis, André Wayolle, 18 ans, et Emile Lemire, 13 ans. Jeudi matin, le patron, inquiet de ne pas les voir descendre comme d'habitude, monta pour les réveiller. Il frappa à la porte de leur chambre, mais ne reçut aucune réponse.

M. Gallo pénétra alors dans la chambre et vit les deux jeunes gens couchés sur leur lit, et ne connant plus signe de vie ils avaient été asphyxiés pendant leur sommeil par des émanations d'oxyde de carbone, provenant des fours.

On transporta les malheureux à l'hôpital, mais l'un d'eux, Wayolle, malgré les soins qui lui furent prodigués, expira peu après. Son compagnon est dans un état grave.

Une enquête a été ouverte.

Un enfant écrasé sous un camion-auto à Béthune

Un accident mortel s'est produit hier, un peu après la sortie des écoles, vers 11 h. 45, à l'angle de la rue Michelet et de la route Nationale allant de Béthune à Lens.

Un lourd camion-auto, chargé de ferraille et traînant une remorque, appartenant à la Société Métallique de Béthune, se dirigeait vers Bully-Grenay, à une faible allure.

Un jeune enfant, Alfred Duraisin, né le 22 avril 1920 à Annezin-lès-Béthune, dont les parents habitent actuellement 13, rue Gautier à Béthune, voulut, aux dires de Mme Vasseur, demeurant rue des Sablières, monter sur la flèche de la remorque, traînée par le camion ; perdant l'équilibre, il roula par terre et une des roues de la remorque lui passa sur l'épaule et lui fit une fracture à la base du crâne.

L'enfant resta inanimé sur la chaussée et fut aussitôt relevé par le garde-champêtre de Beuvry, M. Helle, qui suivait en vélo, et qui le transporta à la ferme de M. Hersin, située non loin de l'école Michelet.

M. le docteur Juquelier, de Mazingarbe, qui était de passage, examina l'enfant, mais tous les soins furent inutiles, la mort ayant été instantanée.

La déclaration du garde champêtre de Beuvry est semblable à cette de Mme Vasseur. Ce déplorable accident serait donc dû à l'imprudence de l'enfant. La responsabilité du chauffeur d'auto paraît hors de cause.

M. Marouzé, commissaire de police, s'est de suite rendu sur les lieux pour commencer son enquête, et peu après la petite victime était transportée par des infirmiers de l'hôpital, au domicile ces parents dont la douleur fait peine à voir.

Une mine a explosé à la fosse Renard à Denain

Hier, samedi, à 12 h. 30, François Lemaire, 43 ans, demeurant au quartier d'Orléans à Denain, et son frère Gaston, 26 ans, mineur à Wavrechain-sous-Denain, étaient occupés à la fosse Renard, quand une mine a retardement éclata. François Lemaire qui est père de trois enfants fut tué sur le coup ; son frère Gaston fut grièvement blessé et l'on craint qu'il perde la vue. Cet accident a provoqué une vive émotion parmi le personnel de la fosse Renard et le contrôle des Mines a ouvert une enquête.

Pour répondre aux provocations

Un ordre du jour du Parti Socialiste

La C. A. de la Section Lilloise du Parti Socialiste nous adresse, avec prière d'insérer, l'ordre du jour suivant :

La C.A. de la Section Lilloise apprend :

1° Que, pour des appels lancés en vue de la Démonstration du 25 octobre contre le complot fasciste, Roger Salengro est traîné devant la Correctionnelle par ces Messieurs de l' « Action Française » ;

2° Que, pour les mêmes raisons, le « Réveil du Nord » est poursuivi, en la personne de son directeur, Eugène Guillaume, de son gérant, Emile Gest, de l'un de ses rédacteurs, Marcel Polvent.

SURE DE TRADUIRE L'OPINION DE LA SECTION LILLOISE, LA C. A. SE DÉCLARE SOLIDAIRE DE ROGER SALENGRO COMME DU « RÉVEIL DU NORD ».

En ce qui concerne Roger Salengro, la C. A. souligne qu'il est uniquement poursuivi pour avoir assumé l'organisation de la Démonstration du 25 octobre, suivant le mandat à lui donné par le Comité d'organisation comprenant à la fois la Fédération du Nord, la Section Lilloise du Parti Socialiste et la Bourse du Travail de Lille.

Résolue à répondre aux provocations royalo-fascistes, la C. A. de la Section Lilloise demande aux membres du Parti — qui le pourront — de se rendre libres, mercredi 18 novembre afin de se grouper dès quatorze heures, Palais de Justice.

Un appel aux groupes de Libre-Pensée

La Fédération Départementale du Nord de la Libre Pensée Socialiste et Ouvrière nous adresse avec prière d'insérer, l'appel suivant qu'elle fait à ses groupes :

Les gens du Roy vont poursuivre devant les Tribunaux, nos amis Eugène Guillaume, Marcel Polvent, Emile Gest, du « Réveil du Nord » et Roger Salengro, Maire de Lille, membre de la Libre Pensée, délégué à la propagande de la Fédération du Nord de la Libre Pensée Socialiste ouvrière, pour leur courageuse campagne démocratique, contre les menées royalo-fascistes dans le Nord.

Comme notre organisation s'est associée pleinement, de grand cœur à l'œuvre de ces hommes d'avant-garde et qu'elle a participé à leur action, la Fédération du Nord de Libre Pensée Socialiste ouvrière a pour devoir de faire face à tous ceux qui voudraient porter atteinte à ses membres et à ceux qui luttent pour le même idéal.

Pour ces motifs, **le bureau fédéral informe les groupes qu'ils doivent se tenir prêts à répondre à l'appel de la Fédération,** qui les convoquera en temps opportun, pour démontrer aux royalistes, assassins de Jaurès, que nous ne permettons pas qu'il soit touché à la République laïque et sociale.

A notre appel, libres-penseurs, tous debout, contre les camelots du Roy, qui veulent assassiner la République.

Le Secrétaire-général : J.-B. JACOBS.

LA PREMIÈRE CHUTE DE NEIGE

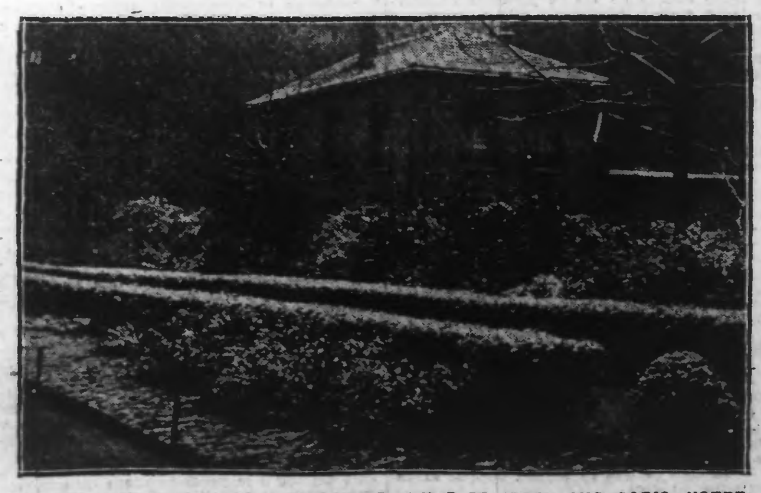

NOUS AVONS ANNONCÉ LA PREMIÈRE CHUTE DE NEIGE SUR PARIS. NOTRE PHOTO MONTRE L'ASPECT D'UN SQUARE (Wide World Phot.)

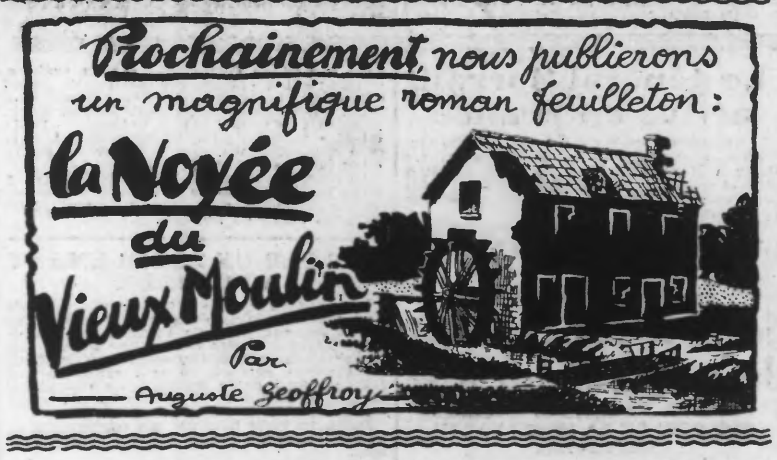

Une restitution d'Haïti arrive après plus d'un siècle

Une immense fortune reviendrait sans doute à des habitants de nos régions :::

En 1800, les nègres de Saint-Domingue ayant à leur tête Toussaint Louverture se révoltèrent contre la domination française pourtant clémente.

L'île tout entière fut mise à feu et à sang, les propriétés livrées au pillage. M. Julbin de Saint-Vertry, gouverneur, fut sur le point d'être massacré avec sa famille par ces forcenés ! Grâce au dévouement d'un esclave affranchi, le représentant officiel de la France réussit à s'enfuir avec sa femme et sa fillette celle-ci âgée de trois mois seulement. Il abandonnait ainsi d'immenses richesses, de merveilleuses plantations et surtout des magasins contenant des bois d'acajou d'une valeur inestimable.

Un retour à Boulogne-sur-Mer après mille dangers

Après mille dangers, des péripéties sans nombre, les fugitifs parvinrent en France, à Boulogne-sur-Mer, où ils s'installèrent. L'infortuné gouverneur possédait d'ailleurs en cette ville des propriétés.

La tourmente révolutionnaire en Haïti calmée, M. Julbin de Saint-Vert réclama du gouvernement élu une indemnité pour les énormes pertes subies, mais inutilement. Minés par le chagrin et le changement brusque de climat, M. et Mme Julbin moururent peu d'années après leur exil.

Des héritiers à Roubaix ?

Leur fille Laure, épousa dans la suite M. Pierre sire de Crouy, châtelain du Was-Près de Boulogne-sur-Mer. Elle laissa trois fils qui s'illustrèrent dans l'armée et les arts. L'un d'eux fonctionnaire à Roubaix, habita cette ville trente ans durant et y possédait une véritable notoriété.

Or, contre toute attente, nous apprenons que la République d'Haïti auprès de laquelle de nouvelles démarches ont été tentées par les héritiers de Julbin de Saint-Vertry vient de décider d'opérer la restitution d'une partie tout au moins des biens immenses de leur arrière grand'père.

EN DEUXIÈME PAGE. — Notre Conte du Dimanche ; La faute de Georges.

Le filet se resserre autour des bandits de Tortefontaine

L'ancienne servante de la veuve Fournier, vient d'être arrêtée à Hénin-Liétard :::

Nous avons relaté, en détail, l'odieuse agression dont a été victime, à Tortefontaine (Pas-de-Calais), une sexagénaire, Mme Vve Fournier.

Nous avons relaté aussi, comment, et à la suite de quelles circonstances la gendarmerie de Billy-Montigny, de concert avec la police mobile, avait pu retrouver, grâce à des billets de chemins de fer la trace des bandits, et avait réussi à les identifier.

On sait, en effet, qu'une ancienne servante de la victime, avait été vue en gare d'Hesdin, en compagnie de deux Polonais. Une perquisition faite au domicile du frère des deux étrangers suspectés, avait donné les meilleurs résultats.

A la suite de notre enquête, nous écrivions « Les bandits de Tortefontaine ne sauraient tarder à être pris ».

La capture des malfaiteurs ne saurait plus tarder d'autant plus que les renseignements précieux recueillis semblent avoir donné des indications sérieuses sur les allées et venues coutumières des agresseurs. Nos prévisions n'ont pas trompé.

Hier, en effet, agissant d'après les indications données par M. Cavrois, commissaire de la police mobile, le commissaire de police d'Hénin-Liétard, a mis en état d'arrestation, l'ancienne servante de la veuve Fournier. Une nommée **Giovanna Liagre, femme Labré, 24 ans, originaire d'Hénin-Liétard.**

C'est cette femme, qui est revenue le soir de l'agression d'Hesdin à Fouquières-les-Lens, où elle faillit être arrêtée par la gendarmerie de Billy-Montigny. L'ancienne servante qui avait pour ami un des Polonais recherchés, a été mise à la disposition de la justice et inculpée de complicité.

Le filet se resserre donc de plus en plus autour des bandits, auteurs de l'agression, dont l'arrestation, paraît imminente.

UNE MAISON DU PEUPLE DÉTRUITE PAR LE FEU

A Trooz, près de Liège, le feu a détruit tous les magasins de la Coopérative ouvrière avec leurs marchandises, ainsi que la Maison du Peuple. On n'a pas de précisions quant aux causes de l'incendie. Les dégâts sont estimés à deux millions.

Le franc en baisse

La hausse du franc qui s'est produite vendredi a été sans lendemain. En effet, la livre et le dollar, ont repris samedi, le cours de 120.39 et 24.84 contre 119.15 et 24.57 la veille. Les 100 fr. belges ont clôturé à 112.475.

Le plus jeune modèle de France

(Wide World Phot.)

Le plus jeune modèle de France est le petit Gilbert BELLEAU, âgé de 4 ans que l'on voit ici posant pour une fontaine, exécutée par un sculpteur :::

Deux morts tragiques

A Hasnon, un sexagénaire a été frappé de congestion

M. Henri Dumont, 63 ans, chauffeur, à Hasnon, s'était rendu le jour de l'armistice, chez son gendre M. Alcide Delmotte, garde-chasse, à Wallers, pour y passer la journée.

Vers 18 heures, il quitta la maison de son gendre pour regagner Hasnon et des passants le retrouvèrent, le lendemain noyé dans un fossé bordant la route communale, allant de la rue du Tertre à la rue des Faux.

On suppose que Dumont, frappé d'une congestion, sera tombé dans ce fossé qui n'a, à cet endroit qu'une profondeur de 0 m. 40 à 0 m. 50.

Le malheureux était chauffeur à la fabrique de bobines Baudry, à Hasnon.

M. le docteur Dupire n'a pu que constater le décès et la gendarmerie a procédé aux constatations d'usage.

A Denain, une femme s'est noyée dans un fossé

La nuit dernière à Denain les mineurs se rendant au puits de Roeux trouvèrent dans un fossé longeant la route, le corps d'une femme la tête, le tronc, plongeant dans ce fossé boueux, le reste du corps en dehors.

On prévint la police et M. Marteaux, commissaire du secteur ouvrit immédiatement une enquête. Celle-ci révéla que la victime Zima Wattelet, veuve Bezin, 61 ans, qui a perdu trois fils à la guerre et son mari à la catastrophe de Nœux rentrait chez elle, après avoir passé la soirée chez une de ses sœurs. Elle se dirigea vers les « Six Marianne » à Erraudain où elle habite. Sans doute trompée par l'obscurité elle tomba dans le fossé, la tête première et périt asphyxiée dans la vase.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Sans grand changement : vents sud-est 1 à 4 mètres : ciel très nuageux, éclaircies de plus en plus nombreuses ; température minimum maxima 7°.